ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

le mot:

« adaptations ».

AMENDEMENT

N º 333

présenté par M. Jean-Pierre Vigier, M. Hetzel, M. Pierre-Henri Dumont et M. Perrut

ARTICLE 16 C

ART. 16 C N° 333

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de l'article 16C adoptée par le Sénat doit être reprise.

Il est en effet très important que les agriculteurs, producteurs de biogaz, puissent accéder au réseau de transport et de distribution de gaz, y compris lorsqu'ils sont éloignés des canalisations historiques, et d'accélérer au maximum le développement de ce réseau.